

La définition du musée

De la référence pour spécialistes au rôle social

par **Bernice L. Murphy**
Vice-présidente de l'ICOM

> Cela fait quelque temps déjà que l'ICOM réexamine officiellement la définition du musée formulée dans ses Statuts. Tout récemment, la question a été posée : pourquoi l'ICOM a-t-il besoin de redéfinir ce qu'est un musée ?

> Du point de vue de la pratique professionnelle, la définition existante n'a rien de franchement négatif. Elle ne s'apparente pas moins à un très vieux tapis qu'il a fallu réparer et raccommoier au fil des années pour pouvoir continuer à l'utiliser. Dans les années 1970, une "pièce" essentielle a dû être rajoutée afin d'intégrer un élément capital à peine évoqué lors de la fondation de l'ICOM : la relation fondamentale du musée à la société. Aussi un nouveau syntagme clé a-t-il été piqué dans l'ancienne trame conceptuelle : "Un musée est une institution permanente (...) au service de la société et de son développement...". Ce syntagme a même été placé au tout début, ce qui le mettait en vedette dans la structure de la définition.

> Cependant, la suite de celle-ci reprenait toujours, paragraphe par paragraphe, l'histoire de l'évolution du musée, tandis que l'ordre narratif respectait la chronologie des avancées muséologiques. L'acquisition et la conservation précédaient encore toutes les autres fonctions ; l'exposition, la communication et l'éducation ne venaient qu'après dans l'ordre conceptuel des choses, rappelant ainsi les hiérarchies de valeurs et les priorités d'autrefois.

> Je suis convaincue que la définition actuelle du musée a été d'une grande utilité pour l'ICOM, et a constitué pour beaucoup à travers le monde un excellent outil de base durant de nombreuses décennies. Je suggère de la *conserver* en la retirant de la circulation, et en la faisant figurer dans une collection historique de références muséologiques. Il s'agit avant tout d'une définition pour spécialistes. (Je propose d'ailleurs que toutes les conditions particulières viennent étayer la définition dans les Statuts, mais n'interfèrent pas avec le corps principal de celle-ci.)

> Quelle est la situation actuelle de l'ICOM en tant qu'organisation ? Créé en 1946, l'ICOM fut d'abord une *organisation représentative* composée de délégués représentant les Comités nationaux, et inévitablement dominée par les musées les plus reconnus. Suite à une crise d'identité entre 1971 et 1974 (résultant de la "crise des vieilles institutions" à une plus grande échelle qu'a connue l'Europe après 1968), l'ICOM fut radicalement transformé en 1974 pour devenir une *organisation d'adhérents* où tous les membres avaient la possibilité de *participer*, et dont l'administration et les activités étaient soumises à leur vote.

Cependant, dans les années 1970, l'ICOM ne comptait au total que quelque 700 membres.

> Aujourd'hui, l'ICOM en recense environ 19 000, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Toutefois, le contexte mondial radicalement différent dans lequel il fonctionne désormais constitue, s'il en est, un facteur encore plus important.

> L'ICOM demeure, certes, une organisation de membres dynamique, et encourage la formation professionnelle, les programmes et la coopération

entre les musées à l'échelle internationale, mais il possède par ailleurs un potentiel bien plus précieux à exploiter. Il doit se penser non pas en simple maître d'œuvre d'activités professionnelles, mais plutôt en *organisation qui prend en compte et sert la société et son développement*, en autorité culturelle, en défenseur public et instrument précieux pour faire avancer la cause de l'ensemble des musées et des professionnels de musées (au-delà des questions d'adhésion) dans le domaine du patrimoine culturel de par le monde.

> Des programmes récemment mis en place, par exemple le Bouclier bleu – où l'ICOM contribue à une sensibilisation internationale aux côtés d'autres instances concernées par le patrimoine culturel – témoignent de son nouveau rôle.

> Quant à la redéfinition du musée, je suggère que l'ICOM relève le défi suivant : se tourner vers la société, et donner une définition

simple, mais judicieuse, de ce que les musées *sont, font et représentent*. Nous avons besoin d'une définition d'une grande intégrité intellectuelle, mais pouvant également servir de référence aux gouvernements, aux organismes non gouvernementaux et aux groupes partout dans le monde. Cette définition doit s'adresser clairement à l'esprit de l'homme, mais également parler à son cœur. Être aisément comprise par le profane, et constituer un code moral de valeurs non-négociables que les musées – ainsi que les particuliers et les groupements professionnels qui gravitent autour de ces mêmes institutions, et collaborent avec elles – doivent défendre et faire respecter dans l'intérêt du public.

"L'acquisition et la conservation précédaient encore toutes les autres fonctions ; l'exposition, la communication et l'éducation ne venaient qu'après dans l'ordre conceptuel des choses, rappelant ainsi les hiérarchies de valeurs et les priorités d'autrefois".

La définition que l'ICOM donne du musée est **aujourd'hui en cours de révision. Ce numéro des Nouvelles de l'ICOM met en avant certaines discussions autour des termes majeurs de cette définition, et offre une vue d'ensemble du processus décisionnel.**

L'idée-force de la définition actuelle se présente comme suit : "Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation." (Statuts de l'ICOM, article 2, paragraphe 1)

Contact : Bernice L. Murphy

P.O. Box 1269, Potts Point [Sydney] 2011, Australie

Fax (+61) 2 9357 2159

Email : b-murphy@zip.com.au

Réévaluation de la définition de l'ICOM du musée

Le Groupe de travail sur la réforme de l'ICOM (1998-2001) avait été chargé de réviser certains documents clés de l'ICOM, y compris ses Statuts. Cette mission ayant été réaffirmée lors de la Conférence générale en 2001, le Conseil exécutif a confié à Gary Edson la conduite du processus de réévaluation de la définition actuelle du musée. Vous trouverez ci-dessous des extraits d'un message envoyé sur ICOM-L par Gary Edson, qui réaffirme l'importance du débat et décrit le processus décisionnel :

"Je suis convaincu qu'il est important pour les professionnels des musées de réfléchir à cette question, que nous décidions ou non de changer la définition. Je suis favorable à ce que le plus grand nombre possible de membres de l'ICOM aient la possibilité de participer au processus de réflexion. Cet examen peut se poursuivre, entre autres, par le biais d'ICOM-L et ADCOM-L (présidents des comités nationaux et internationaux). Nous nous préparons à la conférence de Séoul où nous allouerons du temps pour le débat sur ce sujet. Soyez certains que seule l'Assemblée générale de l'ICOM a le pouvoir, en dernier lieu, d'approuver la définition.

(...) La définition actuelle... a été adoptée en 1974 par la XI^e Assemblée générale de l'ICOM à Copenhague. Cette définition séparait la définition du musée (article 3) des attributs secondaires (article 4), alors que la définition adoptée lors de la XX^e Assemblée générale de l'ICOM en 2001 regroupe la définition et tous les éléments secondaires sous la forme d'un inventaire continu d'institutions et d'activités. À mon avis, la définition doit exprimer le caractère fondamental du musée, non pas en décrire les variables.

Nous pourrions réfléchir à la définition du musée, mais en séparer les attributs secondaires. Il pourrait donc y avoir un article séparé qui fasse référence à la définition et répertorie les institutions et activités annexes. Cette démarche pourrait constituer un point de départ pour les personnes qui sont inquiètes à l'idée de changer la définition".

Collection = Musée ?

par Paul F. Donahue
Président du CIMUSET

Des messages que j'ai lus sur la liste de discussion de l'ICOM, et des débats similaires auxquels j'ai contribué au sein du CIMUSET, de l'Association canadienne des musées et de l'Association canadienne des centres des sciences, il ressort que la plupart des participants estiment qu'un musée doit avoir une collection. Certains d'entre eux vont jusqu'à affirmer qu'une collection constitue la raison d'être essentielle du musée, et que celui-ci resterait un musée quand bien même ses portes seraient fermées au public. Dès lors, en quoi consiste une collection ? Que dit la définition du musée au sujet des collections et quelles conséquences en tirer ?

> Bien que le *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées* ne donne pas de définition de la collection à proprement parler, il nous met toutefois amplement sur la voie. Ainsi, le patrimoine culturel est défini comme "tout concept ou objet,

naturel ou artificiel, jugé présenter une valeur esthétique, historique, scientifique ou spirituelle". Les musées "[en tant que] détenteurs de témoignages essentiels..." ont pour "premier devoir de conserver leurs collections...", d'acquérir des pièces "...dans un but de pérennité..." et de "...les conserver pour la postérité". Cependant, dans le cas des musées "présentant des collections de spécimens vivants" ou "fabriquant des éléments de leur collection", il faut assurément considérer "au moins une partie de leurs collections comme remplaçables ou renouvelables". Par ailleurs, le *Code* stipule à maintes reprises que les collections doivent être abritées, conservées et documentées de façon appropriée.

> Or, de nombreux établissements ne correspondent pas à cette définition, ni au concept traditionnel du musée menant une politique de collection. Parmi ces exceptions, figurent le musée consacré à un seul "objet", tel le bateau-musée ou la maison-musée, qui présente une multitude d'autres objets qui lui sont associés ; le musée des amateurs, qui expose les réalisations de ses membres, mais ne se préoccupe pas d'acquisition, ni de conservation, ni de recherche, le musée d'art, qui ne semble pas avoir acquis de collection permanente (à ce sujet, voir l'article d'Andrew J. Pekarik "Museums as Symbols" [Le musée en tant que symbole] dans *Curator* 46/2, avril 2003, p. 132-135), le musée virtuel avec ses objets virtuels, et le centre de sciences ou le musée pour enfants, lesquels n'ont pas de collection.

> Une telle définition exclut les établissements ne développant pas d'activités d'acquisition, ni de conservation, ni de recherche de témoignages matériels alors même qu'ils sont au service de la société et de son développement, et qu'ils communiquent et exposent des témoins matériels (et immatériels) de l'homme et de son environnement, à des fins d'étude, d'éducation et de plaisir. Elle risque de desservir ou d'avantager injustement un particulier ou une institution aux prises avec de prosaïques préoccupations telles que répondre aux critères requis en matière de couverture des risques, subventions, bourses, adhésion, mais aussi de formation continue, expérience professionnelle, etc.

> Quant aux conditions d'éligibilité à remplir par les musées, pratique établie en 1974, l'ICOM devrait se montrer moins rigide et élargir cette définition afin d'inclure les institutions ne menant pas de politique de collection. L'objectif principal de notre existence est-il de collectionner ou d'informer ? Je penche pour la seconde proposition. Puisqu'une définition trop sectaire risque à terme d'affaiblir l'ICOM, je propose que ses membres s'emploient à forger une vision forte et ouverte d'un musée fondamentalement *au service de la société*. C'est pourquoi je suggère de reformuler cette définition de sorte que "faire des recherches concernant les témoins matériels de l'homme, les acquérir et les conserver" devienne facultatif, et non plus obligatoire.

Contact : Paul F. Donahue

Executive Director, Museum Services

Canada Science and Technology Museum Corporation

2421 Lancaster Rd., P.O. Box 9724, Station "T" - Ottawa, ON, K1G 5A3, Canada

Tél. (+1) 613 993 8365 - Fax (+1) 613 990 3635 - Cellphone (+1) 613 794 4769

Email : pdonahue@technomuses.ca - <http://www.technomuses.ca>

Le musée, organisme à but non lucratif

par Milton J. Bloch

Président du Munson-Williams-Proctor Arts Institute

Dans les discussions sur ICOM-L quant à la question de la redéfinition du musée, d'aucuns soutiennent fermement le principe selon lequel un musée doit demeurer une entité à but non lucratif. D'autres, dont les interrogations traduisent les pressions croissantes exercées sur eux pour générer des recettes supplémentaires, se demandent si les activités commerciales d'un musée ne risquent pas de compromettre ce même statut. Voici donc un bref exposé de la situation.

> Ce sont les autorités gouvernementales qui accordent le statut d'organisme sans but lucratif (que nous appellerons par la suite "à but non lucratif"), lequel s'accompagne généralement d'exonérations de l'impôt fédéral et d'État, de l'impôt foncier et de la taxe sur les ventes. Aux États-Unis, le "secteur à but non lucratif" comprend les associations, les fondations, ainsi que les organisations œuvrant dans des domaines tels que l'aide sociale, la religion, la santé, les services sociaux, l'environnement, l'éducation, les arts, et la culture. Il s'agit en règle générale d'institutions privées et autonomes qui n'émettent pas d'actions. En théorie, elles méritent de tels allègements fiscaux parce qu'elles offrent des services qui contribuent au bien-être de la communauté, et qui complètent l'action du gouvernement ; c'est pourquoi ce dernier encourage le soutien public de telles institutions. Celles-ci sont toutefois considérablement limitées : bien qu'elles puissent accumuler des excédents, elles ne sont pas autorisées à réaliser des profits.

> Au contraire, une société commerciale type incite les investisseurs à acheter ses actions ou obligations dans la perspective de profiter financièrement de sa réussite sur le marché. Celui qui investit dans une telle société – voire une affaire familiale – espère retirer des avantages pécuniaires pour les risques qu'il prend. Régulièrement, les excédents sont attribués aux investisseurs sous forme de dividendes, d'intérêts ou d'une revalorisation de l'action. N'émettant pas d'actions, les organisations à but non lucratif, telles que les musées, n'attirent pas les investisseurs. Importants ou modestes, leurs excédents ne seront pas imposés tant qu'ils respectent les conditions définies et approuvées d'exonération fiscale, et que les excédents sont consacrés à des activités connexes. Par conséquent,

statut de société commerciale et votre statut d'organisme à but non lucratif.

> En outre, bien que la plupart des musées n'aient guère lieu de s'inquiéter de ces fameux revenus d'autres sources, beaucoup ne savent apparemment pas qu'un salaire versé à un membre du personnel peut être considéré comme excessif. Aux États-Unis, s'il est prouvé qu'un salaire déterminé payé par une organisation à but non lucratif dépasse considérablement ceux de postes équivalents dans les sociétés commerciales, le fisc risque de suspecter un traitement de faveur ("entente de bienveillance"), et de soumettre ce salaire à une taxe d'accise.

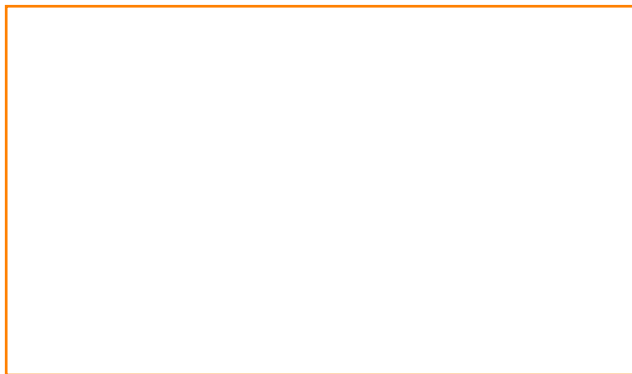
> Même si la plupart des musées ne connaîtront jamais de problèmes susceptibles de mettre en danger leur statut d'organisation à but non lucratif ni leur exemption fiscale, bon nombre d'administrateurs se torturent ou tout au moins s'interrogent sur la légitimité de clôturer un ou plusieurs exercices avec des excédents. Il suffit aux établissements ayant la chance de se trouver dans cette situation enviable de respecter quelques règles élémentaires, et surtout de s'estimer heureux.

Contact : Milton J. Bloch

President, Munson-Williams-Proctor Arts Institute
310 Genesee Street, Utica, New York 13502, U.S.A.

Tél. (+1) 315 797 0000 ext. 2134 - Fax (+1) 3150 707 5608

Email : Mbloch@mwpai.org



un excédent (revenu brut après déduction de toutes les dépenses) constitue un "profit" pour une société commerciale, mais pas pour une organisation à but non lucratif.



> Il faut néanmoins tenir compte de certaines restrictions. A l'exception du personnel salarié et des vendeurs accrédités, aucun membre dirigeant l'organisation ou ayant un lien avec elle (administrateur ou fondateur) n'est autorisé à percevoir de bénéfices ou dividendes. Là encore, les excédents doivent être réinjectés dans l'organisation afin de financer ses activités *connexes*. Aux États-Unis, si les revenus proviennent d'une activité *autre*, ils sont soumis à l'UBIT ou taxe sur les revenus d'autres sources. Qu'est-ce que des revenus d'autres sources ? La réponse n'est pas forcément évidente, mais si vous vendez des réfrigérateurs dans votre boutique cadeaux, vous serez probablement assujéti à l'UBIT. Le restaurant de votre musée peut légitimement être considéré comme un service aux visiteurs, mais si vous exploitez un établissement indépendant, éloigné de vos locaux, pour qu'il vous rapporte de l'argent en plus, vous risquez d'être imposé ou d'encourir sanctions et pénalités. En clair, l'État ne veut pas que nous fassions de la concurrence déloyale aux sociétés commerciales ("déloyale" parce que nous ne sommes pas taxés, contrairement à elles). Par ailleurs, il n'y a absolument rien d'illégal à créer une activité commerciale afin de contribuer aux ressources de votre musée. Dans la quasi-majorité des cas, mieux vaut constituer une entité séparée qui paiera dûment ses impôts pour éviter ainsi tout empiètement ou toute confusion entre son

Aperçu de la recherche muséale

par **Steven de Clercq**, *vice-président de l'UMAC* et **Marta Lourenço**, *chercheuse assistante au musée des Sciences, université de Lisbonne*

La communauté muséale a beau percevoir la recherche – au même titre que la présentation et la préservation – comme faisant partie des fonctions premières des musées, elle ne s'accorde toutefois guère sur sa nature exacte. La controverse vient non seulement de l'extrême diversité des établissements (avec différentes missions, thématiques, tailles, autorités de tutelle, etc.), mais aussi du fait qu'il existe presque autant de perceptions de la recherche que de musées. La recherche est assurément un concept complexe, et actuellement, s'interroger sur cet épineux sujet est parfois même considéré politiquement incorrect. Cependant, en ces temps de débat idéologique animé au sein de l'ICOM, ne perdons pas de vue l'importance de la recherche muséale. Le chercheur pose des questions sur le monde dans lequel nous vivons, et les conclusions de ses travaux ne sont pas de simples points de vue. Face aux résultats, il ne s'agit pas d'être d'accord ou pas, mais plutôt de demander : "Quelles sont les preuves ?". Or, notamment en matière de recherche muséale, c'est la collection elle-même qui constitue cette preuve. Ainsi présentée, la recherche semble être une caractéristique intrinsèque des musées, et c'est exactement ce qu'elle est.

> L'objet formant l'interface matérielle entre l'information qu'il recèle et le public, la recherche représente le seul moyen de faire connaître cette information et de disposer des éléments indispensables à son interprétation; le type de recherche requis et son degré d'approfondissement dépendent du musée, à savoir de son ambition et de sa mission. Les musées doivent satisfaire à certaines normes de pratique professionnelle pour avoir droit à l'appellation "Musée". Ils ont entre autres l'obligation de s'informer quant à leurs collections, ainsi que de protéger et de présenter les objets de manière appropriée. Sans recherche préalable (et permanente), les œuvres exposées se videraient de leur sens, tandis que les collections deviendraient de simples dépositaires de mystérieux spécimens. Des activités de recherche, tout au moins réduites à l'essentiel, sont donc indispensables pour remplir les conditions minimales permettant d'obtenir le statut de musée et d'assurer un service public.

> Pour des raisons d'ordre historique, il est peut-être plus facile de se pencher sur la question de la "recherche muséale" dans le cadre du musée universitaire. Depuis la fin du 17^e siècle, les universités ont ouvert des musées, outils indispensables à l'enseignement et à la recherche, desquels ils découlent également. Les jardins botaniques leur sont même antérieurs, puisqu'ils remontent au 16^e siècle. Créé en 1683 par l'université d'Oxford, l'Ashmolean, premier musée au sens moderne du terme, comprenait une école d'histoire naturelle, avec des salles de cours et de démonstration, un laboratoire de chimie, une bibliothèque et une salle d'exposition. Des milliers d'universités de par le monde se sont inspirées de ce modèle, leurs disciplines recouvrant quasiment tous les domaines d'investigation explorés par l'homme.

> Notre connaissance du monde est en grande partie issue des recherches effectuées dans les musées universitaires, et au bout de trois siècles d'existence, ceux-ci détiennent de nombreuses archives scientifiques, dont ils ont la responsabilité. A l'heure actuelle, en raison de l'évolution de la science, de l'arrivée de nouvelles technologies, et d'autres facteurs qu'il serait trop compliqué de présenter ici, l'objet de musée ne constitue plus l'axe principal de la recherche. En toute bonne logique, cela s'est traduit par une utilisation moindre de l'objet dans la recherche, notamment dans le domaine des sciences de la vie, de la géologie, de l'archéologie et de l'anthropologie. Phénomène planétaire, ce déclin entamé depuis quelque temps déjà a eu des conséquences majeures sur la position du musée universitaire par rapport à son organisation mère : confrontées à de graves problèmes, certaines collections ont été perdues à jamais.

> Il faut néanmoins avoir conscience de deux points importants. Tout d'abord, le fait que les chercheurs n'utilisent plus régulièrement aujourd'hui les collections n'implique pas nécessairement que spécimens et objets ont perdu toute valeur en matière de recherche. L'histoire de la connaissance prouve que

l'utilisation des collections est totalement imprévisible, et que d'immenses avancées scientifiques n'auraient pas vu le jour si les bons spécimens n'avaient pas été disponibles au bon moment. Véritables archives appartenant à l'humanité tout entière, ces collections devraient être considérées, entretenues, et rendues accessibles en tant que telles. Ensuite, plusieurs musées universitaires sont en train d'intégrer des approches et des technologies modernes à la recherche sur les collections, prouvant ainsi largement qu'il est possible de suivre les "toutes dernières tendances", et montrant que la recherche à partir de collections a gardé tout son intérêt pour la science moderne.

> Tandis que les tendances se font et se défont, les collections universitaires, quant à elles, demeureront des archives irremplaçables de la biodiversité terrestre d'hier, mais aussi d'aujourd'hui.

C'est pourquoi la recherche à partir de collections, ainsi que l'enseignement et la recherche, resteront incontestablement inscrits dans la triple mission des musées universitaires, comme tel a toujours été le cas.

Contacts : Steven W.G. de Clercq
Senior Consultant, Academic Heritage, Utrecht University,
Straatweg 17, 3603 CV Maarssen, Pays-Bas
Tél. (+31) (0)346 567 573 – Fax (+31) (0)346 578 843
Email : s.w.g.declercq@museum.uu.nl
<http://www.icom.museum.umac>
Marta C. Lourenço
Assistant researcher (PhD Candidate at CNAM, Paris)
Museum of Science, University of Lisbon
Rua da Escola Politecnica 56, 1250-102 Lisboa, Portugal
Tél. (+351) 9640 37535 - Fax (+351) 2139 09326
Email : MCLourenco@fc.ul.pt

Les techniques traditionnelles de l'artisanat coréen

par Hun-Gyu Lee

Directeur, Musée national des Sciences



Les traditions artisanales coréennes, d'une qualité exceptionnelle, illustrent la vitalité des connaissances et du savoir-faire transmis de

génération en génération. Elles forment un contexte précieux aux débats sur le thème "Musées et patrimoine immatériel" qui se dérouleront lors de la manifestation ICOM 2004 Séoul en octobre

> Pour fêter la conférence générale de l'ICOM, le musée national des Sciences de Corée invitera des artisans qui emploient des techniques traditionnelles coréennes à faire la démonstration de la fabrication de produits traditionnels. Il y aura, entre autres, des démonstrations de création de

céladons (au moyen d'une technique d'incrustation), de fabrication de la roue de chariot coréenne, de forgeage d'objets en métal, d'incrustation du cuir, d'incrustation du métal et de fabrication de teintures naturelles. Ces activités se dérouleront du 1^{er} au 17 octobre 2004 sur la place centrale du musée national des Sciences, pour permettre aux participants à la conférence générale de découvrir la manière unique dont les Coréens perçoivent le monde et la grande habileté technique du peuple coréen.

> En vertu de la loi sur la protection des biens culturels, le gouvernement coréen recense et protège les biens culturels immatériels comme la musique, la danse, le théâtre et les sports qui, même s'ils ne revêtent pas une forme physique, représentent toutefois un inestimable patrimoine culturel. À ce jour, 108 éléments de ce précieux patrimoine culturel immatériel ont été inventoriés. Quarante-trois d'entre eux sont des objets en cuivre ou en cuivre blanc, des instruments de

Techniques artisanales :
fixer le cadre métallique à la roue
de chariot © Musée national
des sciences, Corée



Réflexions sur le patrimoine immatériel

par Yani Herreman

Vice-Présidente de l'ICOM

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a soulevé plusieurs questions extrêmement intéressantes. Il est désormais impossible de parler du patrimoine immatériel sans aborder des questions aussi importantes que l'identité, l'appropriation, le multiculturalisme, la tradition, l'environnement culturel et le transculturalisme.

> Ces sujets, qui relèvent en général de l'anthropologie et de la sociologie, suscitent désormais également l'intérêt des architectes et des urbanistes, et plus récemment des muséologues.

> Dans le recueil d'essais *Mutations* (Actar, 2003 - en anglais, français et espagnol), des spécialistes comme Rem Koolhaas présentent une conception de l'identité et du patrimoine immatériel associé à ce terme qui est sensiblement différente de la vision "romantique". Ses contributeurs parlent de villes qui ont perdu leur histoire ou qui ont surgi de nulle part. Le concept d'identité, extrêmement complexe en lui-même, se complique encore plus aujourd'hui sous l'effet des migrations planétaires, plus importantes que jamais. En outre, la société contemporaine se caractérise par l'interdépendance du mondial et du local, que nous sommes appelés à interpréter. Dans ce contexte, les musées habitent des univers multiples et se trouvent confrontés à des problèmes, à des possibilités et à des limites inconnus jusqu'à présent.

> L'UNESCO définit le patrimoine immatériel de la façon suivante : "On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel". Nous devons d'abord, et avant tout, examiner les moyens qui nous permettront de préserver et de

recréer le patrimoine immatériel dans les musées. Nous devons également déterminer ce qu'il représente pour les membres de la société moderne, quels sont ses rapports avec les groupes multiculturels de migrants ou les habitants des villes sans histoire décrites par les spécialistes de l'urbanisme et, éventuellement, avec la société dominante.

> En soulignant la vitalité du patrimoine, nous prendrons la mesure des tâches qui attendent les musées. Restituant plus fidèlement la vie ordinaire quotidienne de la société, les musées de proximité et les éco-musées étaient donc plus sensibles au patrimoine immatériel et aux interprétations qu'on pouvait lui donner.

> Les musées ont donc déjà adopté de nouvelles formes d'expression et assumé de nouvelles responsabilités. Néanmoins, l'un des grands défis qu'ils devront relever à l'avenir sera d'apprendre à interpréter sans immobiliser, pour transformer les musées en lieux de "récréation" où les individus qui possèdent un patrimoine différent peuvent avoir des échanges conscients ou inconscients. Par le passé, les musées ont changé et évolué parce qu'ils ont compris et accepté leurs responsabilités en matière d'éducation et, par la suite, leurs responsabilités envers le public. Peut-être assisterons-nous aujourd'hui à une phase nouvelle de l'évolution des musées, qui pourraient devenir des espaces de réflexion et des lieux où s'expriment différentes communautés.

Contact : Yani Herreman,
Av. Contreras n° 475, Col. San Jerónimo Lidice,
C.P. 10200 México 18, D.F. Mexique.
Tél. (+52) 5 595 1899 - Fax (+52) 5 668 0279
Email : kanori@data.net.mx



Vue du Musée national
des sciences, Séoul
© Musée national des sciences,
Corée

musique et des ouvrages en nacre du domaine de la technologie industrielle.

> Plusieurs techniques typiquement coréennes seront démontrées. La technique de l'incrustation consiste à graver une ligne ou une zone sur un objet, par exemple un meuble, et à y insérer un autre matériau pour rehausser la décoration. L'incrustation contribue à la forme d'ensemble des objets en céramique et à l'éclat de l'émail, pourvu que la température et le degré de contraction soient contrôlés correctement et que le four soit réglé avec soin. Cette technique produit un style très distinctif.

> Dans le cas de la roue de chariot coréenne, la taille de la roue et le nombre de rayons jouent un rôle essentiel dans l'équilibre et le maintien d'une vitesse uniforme. Les visiteurs pourront voir eux-mêmes comment sont fabriqués les essieux qui permettent à la roue de tourner librement, et comment est fixé le cercle en fer qui entoure la roue.

> En ce qui concerne la teinture, les procédés traditionnels consistent à extraire les couleurs des racines, des tiges, des feuilles et des fleurs de végétaux. Les couleurs les plus fréquemment utilisées sont le blanc, le bleu, le jaune, le rouge et le noir, dans cet ordre. Ces teintures ne sont pas polluantes

car elles sont obtenues directement à partir de sources naturelles. Elles protègent contre les mites et favorisent la conservation des textiles. En outre, elles ne provoquent pas d'allergies.

> En bref, par ces démonstrations, les artisans coréens présenteront aux visiteurs des méthodes de fabrication employées nulle part ailleurs. Les réalisations scientifiques et techniques de la Corée ont été longtemps ignorées par la science moderne et la conférence de l'ICOM offre la possibilité de remédier à cette omission et de présenter une partie du riche patrimoine immatériel de la Corée.

Contact : Hun-Gyu Lee
Director, National Science Museum
Dae deok Science Town, Daejeon, 305-705, République de Corée
Tél. (+82) 42 601 7974 - Fax (+82) 42 601 7975
<http://www.nsm.go.kr>

Pour s'inscrire à la conférence générale de l'ICOM 2004, veuillez consulter la page Web :
<http://www.icom2004.org/registration.htm>

Le patrimoine immatériel, avons-nous vraiment le droit ?

par **Jean-Aimé Rakotoarisoa**

Directeur, Musée de l'Université, Antananarivo, Madagascar

Immatériel (ou intangible) sont des termes appliqués à la partie la plus intime de notre patrimoine culturel. Ce caractère intime de l'immatériel ne va pas sans une certaine pudeur qui ne se dévoile pas au premier venu.

> Lors de sa prochaine conférence générale à Séoul, l'ICOM s'est engagé à débattre de cette délicate question. Une telle entreprise, aussi louable soit-elle, devrait peut-être s'accompagner de quelques précautions afin d'éviter les erreurs commises lors de nos précédentes considérations sur les objets matériels.

> Pour ne prendre que l'exemple de l'Afrique sub-saharienne, les critères de valeur ont été calqués sur une vision exogène. Les premiers explorateurs/collecteurs de ce continent les ont inconsciemment figés par leur choix. En effet, il serait très difficile voire inconvenant de remettre en cause ces critères actuellement, alors que dès le départ l'esthétique n'était pas nécessairement la fonction ultime de ces objets.

> La méthodologie serait basée essentiellement sur un réel dialogue avec les communautés concernées, seules détentrices de cette richesse. Il lui appartient de nous livrer ou non les messages dissimulés derrière chaque représentation symbolique de cet immatériel. Son extériorisation symbolique a souvent caché le plus important. Il s'agit parfois d'objets anodins. Un bout de bois planté au milieu du village, une petite pierre sans décoration, un morceau de tissu noué rappellent aux passants et voyageurs qu'ils se trouvent sur un périmètre sacré. La religion et le sacré apparaissent comme les principales composantes de l'immatériel ; pourtant, la littérature écrite et surtout orale, les us et coutumes et les rites seraient autant de clés utiles pour nous aider à appréhender la vraie nature des faits.

> La question est alors de savoir si d'une part nous avons le droit de dévoiler ce savoir intime transmis de génération en génération et si d'autre

part nous avons le droit de décider des critères pour sérier ces données. Nos titres, nos diplômes et nos fonctions sont-ils des éléments suffisants pour nous octroyer ce droit ?

> Posons-nous ces questions maintenant afin de ne pas tomber dans notre propre piège comme au siècle dernier sur les objets matériels.

> Que la génération future ne perçoive pas notre entreprise comme un acte charitable afin de soulager notre conscience pour compenser la place trop importante que les choses matérielles ont prise dans notre société dite moderne ou développée !

> Etudier l'immatériel dans un climat de sincérité et de confiance réciproque avec nos communautés serait une façon de leur rendre hommage. Nous avons le devoir d'entreprendre ce travail pour sauvegarder ce précieux patrimoine. Toutefois, il serait peut-être nécessaire de se concerter pour envisager une procédure de travail acceptable et bien entendu modulable en fonction des réalités culturelles de chaque région. En effet, l'immatériel constitue l'un des derniers remparts de nos communautés respectives contre toutes les formes d'agression auxquelles leurs dirigeants les ont exposées parfois avec la complicité passive des agences internationales supposées les aider dans leur vie quotidienne. Avons-nous le droit de leur ôter cet ultime bouclier ?

Contact : Jean-Aimé Rakotoarisoa,
 Director, University Museum of Antananarivo,
 17, rue Docteur Vilette Isoraka - B.P. 564
 Antananarivo 101, Madagascar
 Tél. (+261) (0)20 222 5493 - Fax (+261) (0)20 222 5493
 Email : jar@simicro.mg